

et l'a frappé violemment. Il a été saisi par un agent et arrêté. Quant au professeur du Museum, il a continué sa route.

L'agresseur, le jeune Guillerot, a été envoyé au Dépôt.

Le plaignant, le docteur Laroç, chargé de cours au Museum, affirme avoir été frappé par derrière.

L'agitation des Suffragettes

Libération de M^l Lawrence

Londres, 18 avril. — Après un séjour de deux mois, dans la prison, à Holloway, Mrs. Pethick Lawrence, leader des suffragettes, a été remise, hier en liberté.

Après un banquet, dans un restaurant de Piccadilly, un immense cortège auquel prirent part toutes les sociétés des suffragettes de Londres, se forma à Marble Arch. Une jeune fille, représentant Jeanne d'Arc, vêtue d'une armure étincelante et montée sur un cheval blanc, précédait le landau, tiré par quatre chevaux, où l'héroïne, Mrs. Pethick Lawrence, avait pris place. Ensuite, venait la longue théorie des suffragettes, quinze cents environ, agitant des bannières et des drapeaux, tandis que des musiques jouaient des airs guerriers et, particulièrement, la « Marseillaise ». Il y avait aussi un groupe d'amazones et une délégation des suffragettes d'Amérique.

Le cortège, très pittoresque, parcourut les principales rues de Londres, au milieu d'une foule de curieux amassés, et les manifestantes se réunirent ensuite dans un théâtre, où de violents discours furent prononcés contre l'égoïsme des hommes, contre le gouvernement actuel et contre le régime des prisons.

Après avoir acclamé, une dernière fois, Mrs. Pethick Lawrence, les suffragettes se dispersèrent et la journée finit sans que la police ait eu à intervenir.

LE LANCEMENT du "Oderot" et du "Condorcet"

Saint-Nazaire, 18 avril. — Les grands cuirassés « Oderot » et « Condorcet » seront lancés à Saint-Nazaire : l'un demain 19 avril à trois heures de l'après-midi, par les chantiers et ateliers de Saint-Nazaire ; l'autre, le lendemain 20, à trois heures et demie, par les chantiers et ateliers de la Loire.

Ces deux bâtiments font partie du programme de 1906, qui a prévu la construction de 6 grands cuirassés identiques de 33,000 tonnes, les cuirassés de type « Dreadnought » des Anglais. Le premier mis à l'eau de ces cuirassés est le « Voltaire », qui fut lancé, à la Seyne, par les Forges et chantiers de la Méditerranée, au mois de janvier dernier. Les trois derniers qui seront mis à l'eau hieront sont le « Vergniaud », construit aux Ateliers de la Girarde, à Bordeaux, le « Danton », à Brest, et le « Mirabeau », à Lorient.

Leurs caractéristiques sont les suivantes : Longueur totale, 146 mètres ; largeur totale, 23 mètres ; tirant d'eau, 8 m. 433. Le tonnage est protégé par un blindage d'acier, qui a une épaisseur de 250 millimètres, cette épaisseur allant en diminuant aux extrémités. Le cuirassé des œuvres mortes, depuis l'avant jusqu'au tiers du bâtiment, aura une épaisseur de 62 millimètres.

Voici en quel consista l'armement : La grosse artillerie comprendra 16 pièces de canon, dont 4 pièces de 305 millimètres disposées par deux dans deux tourelles, et 12 pièces de 240 millimètres également disposées par deux dans six tourelles. Le restant de l'artillerie comprendra 16 canons de 75 millimètres et 6 de 47 millimètres disposés dans les batteries et sur les passerelles. L'armement sera complété par 2 tubes lance-torilles sous-marins, pour torpilles de 500 millimètres et le « Condorcet », comme le « Oderot », sera armé de 4 canons de 102 millimètres, et de 4 canons de 75 millimètres, et de 4 canons de 47 millimètres. Les vitesses atteintes par ces cuirassés sont de 23 nœuds par heure.

L'effectif de chacun de ces cuirassés sera de 31 officiers et 650 hommes d'équipage.

Deux morts mystérieuses

On croit à une asphyxie par le gaz

Paris, 18 avril. — Dans un pavillon situé dans le coin de l'immeuble numéro 209, boulevard Saint-Germain, habitait M. Joseph Alvisé de Maizière, âgé de vingt-neuf ans, et deux de ses sœurs. Il occupait le premier étage avec sa sœur Jeanne, âgée de vingt-quatre ans. Les autres deux sœurs occupaient le rez-de-chaussée.

Hier après déjeuner, cette dernière, étendue de ne pas avoir vu ni son frère ni sa sœur, monta à leur appartement.

Elle trouva, dans une chambre à coucher, son frère et sa sœur morts. Ils ne donnaient plus signe de vie.

Prévenu par le concierge, le commissaire de police vint procéder aux constatations. Il conclut à une asphyxie par le gaz d'éclairage.

Naguère, le corps de la comtesse de Maillet, mère des deux défunts, enterrée dans un cimetière de la banlieue de Paris, fut exhumé; une autopsie fut pratiquée pour vérifier si certains bruits qui couraient relativement aux causes de sa mort étaient fondés. Mais l'affaire n'eut pas d'autre suite.

34 mois de service pour rien

Singulière aventure d'un conscrit

Grenoble, 18 avril. — Samedi dernier, à Bourgoin, les opérations du conseil de révision. Un cas des plus curieux s'est présenté. Un jeune homme, le conscrit Chamoussat, de la commune de Juillien.

Ce jeune homme, privé d'un entêtement précoce pour le métier des armes, contracta, à l'âge de dix-sept ans, un engagement de cinq ans dans un régiment de son choix. Il se servit, pour cela, d'un faux état-civil, celui de son frère, décédé. Quand l'autorité militaire s'aperçut de sa supercherie, il avait déjà accompli trente-quatre mois de service militaire. Il fut alors renvoyé dans ses foyers.

Son cas, plutôt singulier et fort embarrassant à résoudre, a été soumis au ministre de la Guerre, qui a décidé que le temps passé illicitement sous les drapeaux ne devait pas compter.

En conséquence, le conscrit Chamoussat, que le conseil de révision siégeant à Bourgoin a reconnu bon pour le service, sera dans l'obligation de retourner pour deux années au régiment.

Grave accident d'automobile

Une auto lancée à 100 kilomètres à l'heure tamponne un voltigeur

Reims, 18 avril. — Un grave accident d'automobile s'est produit hier, sur la route de Reims à Epernay, à quelques centaines de mètres des portes de Reims.

Deux autos montées en course rentraient à Reims, marchant à l'allure de 100 kilomètres à l'heure; ces deux voitures se suivaient à cent mètres de distance environ.

Un cultivateur, M. Martin-Prevost, habitant la commune de Thillois, suivait la même route avec un attelage de deux chevaux. Il se rangea sur le côté de la route pour laisser passer la première voiture, mais le nuage de poussière soulevé par cette dernière ne lui permit pas de voir la seconde, il reprit donc sa place à côté d'elle. Au même moment, la seconde voiture, qui arrivait en trombe le tamponna violemment et lui passa sur le corps. L'auto fit une embardée terrible, mais n'en continua pas moins sa route. Des témoins de cette scène se précipitèrent pour relever la victime.

M. Martin-Prevost avait la jambe droite complètement sectionnée au-dessus du genou. Sa jambe gauche était fracturée en trois endroits et l'avant de la voiture lui avait décollé l'oreille gauche et fait une profonde blessure au crâne.

Le malheureux, qui n'a que vingt-six ans, et qui est père de deux enfants, a été transporté à l'hôpital de Reims, où les médecins désespèrent de le sauver.

300.000 francs d'escarpes

Paris, 18 avril. — M. Sabatier, commissaire adjoint à la gare de Lyon, arrivait au moment où il attendait du train venant de Melun, un personnage de mise élégante et paraissant âgé d'une soixantaine d'années qu'il conduisit aussitôt devant son chef M. Bordère.

Originaire de Constantine, où il aurait escarpé plusieurs centaines de mille francs, cet individu, qui se fait appeler Jules-Louis Bertin, mais dont on ignore l'identité véritable, était l'objet de plusieurs mandats d'arrêt. Son procès consistait à s'établir dans une ville, à Chen par exemple, ou à Melun, et à faire, sans cesse, des emprunts, à se faire expédier des stocks considérables de marchandises dont il se débarrassait ensuite à vil prix.

Sur le point d'être démasqué, le pseudo-Bertin quitta naguère Melun, pour aller s'établir à Melun. Il y était depuis trois semaines à peine et déjà arrivait à son adresse des wagons chargés de marchandises, lorsqu'une nouvelle plainte le força à déguerpir.

L'audacieux escroc a été envoyé au Dépôt.

Un curé dévalise un voyageur

Laroche, 18 avril. — Hier, à l'arrivée de l'express Modane-Macon-Paris, à deux heures et demie de l'après-midi, un individu vêtu du costume ecclésiastique était vu par le chef de train au commissariat spécial de la gare de Lyon.

Au moment où le train se dirigeait vers la gare de Laroche (Yonne), profitant de l'absence des voyageurs qui étaient passés dans le wagon-restaurant, cet individu se faufila dans un compartiment de 1re classe; il avait été surpris par le chef de train au moment où il dérobait un nécessaire en or dans les bagages d'une riche Américaine habitant Paris.

Interrogé par le commissaire spécial en présence du chef de train et de la propriétaire du nécessaire, le voleur déclara être l'abbé Velard, professeur à Lyon, et fournit à l'appui de ses dires divers papiers d'identité, qui lui furent remis, et le chef de train déclara qu'il avait commis, ajoutant qu'il avait agi dans un moment de folie inexplicable.

On a trouvé dans sa valise un complet veston, une montre en or et un revolver.

Les cambrioleurs de la demi-mondaine

Ils reconnaissent leur culpabilité et chargent « Léo », le chef de la bande

Paris, 18 avril. — M. Chénobenoit, juge d'instruction, a interrogé Jean Liane, dit « Léo », et les hardis cambrioleurs de Mathilde de Certagne.

Tous deux ont reconnu avoir effectivement pris part au vol commis le 5 janvier dernier.

Si on en croit les inculpés, c'est « Gil de Calvo » qui s'est emparé des bijoux de la demi-mondaine, bijoux que celle-ci avait laissés dans son boudoir.

« Léo » a déclaré avoir aidé Liane et Dauzats occupant leur victime afin de détourner son attention.

En réponse à une question du magistrat instructeur, leur demandant s'ils avaient fait usage d'une arme, Liane et Dauzats n'avaient pas employé ce moyen, mais qu'ils ignoraient si Calvo, qui dirigeait l'expédition, ne s'en était pas servi.

Ils déclarèrent avoir reçu chacun 1,200 francs de Gil de Calvo, en paiement de leurs services.

Les renseignements recueillis sur Gil sont des plus détestables.

Avant son équipée du 5 janvier, Calvo avait été condamné à trois mois de prison par le Conseil de guerre de Paris, four inconnu.

Il vivait aux dépens d'une fille galante, Suzanne Chauvet, âgée de dix-huit ans. Il a choisi pour défenseur M. Raphaël Panthès.

Le Préfet du Gers poursuit M. de Cassagnac en Assises

Ench, 18 avril. — M. Lapaine, préfet du Gers, vient d'adresser la lettre suivante à M. Paul de Cassagnac, directeur de l'« Autorité » :

« La patience a des bornes, même celle d'un préfet. J'ai observé jusqu'à la limite de la réserve professionnelle qui m'incombe dans l'affaire dite des faux d'Ordon-Larroque à laquelle on a voulu me mêler, mais je ne puis maintenant laisser sans réponse la lettre ouverte que vous m'adressiez dans l'« Autorité » du 15 avril et dont je n'ai connaissance qu'aujourd'hui. Cette réponse n'est et ne peut être qu'une assignation en diffamation. Vous la recevrez donc par voie d'huissier et j'ajoute que je suis absolument décidé à poursuivre de la sorte quiconque tentera de m'impliquer dans cette affaire à laquelle je ne déclare une fois pour toutes, je suis complètement étranger. « Veuillez agréer, etc., etc. »

Le procès dont il s'agit passera devant la cour d'assises du Gers à la prochaine session probablement.

Voici quelle est l'affaire dite des faux d'Ordon-Larroque :

M. Paul de Cassagnac accusait le préfet d'avoir, quelques jours avant les élections municipales d'Ordon-Larroque, fait ou laissé apposer des affiches annonçant que le ministre de l'Instruction publique accordait par faveur à cette commune, pour travaux de construction scolaire, une subvention qui, d'après la loi, est un droit pour toutes les communes.

Les Affaires du Venezuela

La Haye, 18 avril. — Le ministre du Venezuela, M. Paul, a déclaré que le protocole rétablissant les relations de la Hollande avec le Venezuela sera signé sans doute lundi.

Le Venezuela ne fait pas de concessions marchandes versées des Antilles. Un traité de commerce et de navigation fera ultérieurement l'objet d'une étude des deux pays.

M. Paul partira prochainement pour la France et l'Angleterre afin de continuer ses négociations avec le Venezuela.

Les bruits selon lesquels M. Gomez céderait la présidence à M. Velutini sont sans fondement.

Les Elections de demain

LA LISTE BELLE TRIOMPHE

Les élections municipales de demain se sont passées dans un calme absolu. N'était la présence d'une centaine de gendarmes commandés par le capitaine Lescaud, et l'absence de la police municipale, tout était normal. On ne se souvient pas d'un incident de quelque nature que ce soit, et le calme a régné jusqu'à la fin du scrutin.

M. Bernard, secrétaire de mairie ; Tamy, Quény, Morgany, Derasse. Notons pour l'ironie du fait que la salle se trouve en l'ancien presbytère.



M. BERNARD, SECRÉTAIRE DE MAIRIE

connu qu'assez tard dans la soirée. Le dépouillement général a eu lieu à la première section de vote à la salle de Justice de paix, sous la présidence du citoyen Sella, assisté de MM. Bernard, secrétaire de mairie ; Tamy, Quény, Morgany, Derasse. Notons pour l'ironie du fait que la salle se trouve en l'ancien presbytère.

Résultats généraux

- Electeurs inscrits, 7004. — Votants, 5002. — Majorité absolue, 2501.
- A noter le chiffre peu élevé des abstentionnistes.
- LISTE SOCIALISTE**
- Sella, maire sortant, 3116 voix. — Tricart, adjoint, 3118. — Lefebvre François, adjoint, 3070. — Deldemne, sortant, 3045. — Lefebvre, sortant, 3045. — Dejeun, sortant, 3043. — Malagrin, sortant, 3031. — Vilcot, sortant, 3035. — Guerre, sortant, 3039. — Gambier, sortant, 3038. — Bullé, sortant, 3062. — Goubet, sortant, 3031. — Défossez, sortant, 3067. — Gordien, sortant, 3069. — Lachapelle, sortant, 3061. — Durieux sortant, 3046. — Tamy, sortant, 3021. — Cayvelier, sortant, 3040. — Bexant, 2955. — Defrez, 3033. — Nolzier, 2932. — Coissez, 3047. — Fiévet, 3040. — Dupre, 3009. — Dupire, 3000.

TOUTE LA LISTE SOCIALISTE EST ELUEE.

- LISTE REACTIONNAIRE**
- MM. Laurette, sortant, Jouglet, sortant, 2640. — Gary, sortant, 2604. — Deschamps, 2742. — Dubois, 2550. — Lepoutre, 2405. — Wilbaux, Derasse 2532. — Chotteau, 2537. — Maillot, 2498. — Carpentier, 2553. — Maillot, 2498. — Quény, Wery, 2447. — Renard, 2530. — Camut Hocquet, 2499. — Lelong Fontaine, 2511. — Payen, 2524. — Duez, 2644. — Vilcot Staphin, 2507. — Labure, 2507. — Génin, 2464. — Lermusiaux, 2529. — Dupire Alkbrecher, 2327.
- LISTE SOCIALISTE INDEPENDANTE**
- Paméard Wallerand Grefre, 223. — Lechien, 268. — Ghémar, 227. — Luce Doers Robert, 176. — Couchy, 170. — Lamotte, 181. — Demade, 178. — Lefebvre Dubauhois, 178. — Marquant, 197. — Lefebvre Ange, 178. — Depauw, 193. — Lemaire, 223. — Belleguez, 262. — Richez Merliot, 175. — Wallerand Duez Celestin, 181. — Brigitte Polard, 175. — Busin, 189. — Meyeur, 177. — Mer, 171.

APRES LE SCRUTIN

La proclamation du scrutin déchaîne un enthousiasme indescriptible. La victoire est accueillie par les cris de : Vive Sella ! Vive la Sociale ! A bas les Poires !

C'est la revanche éclatante des colonnies accumulées depuis de longs mois par les réactionnaires coalisés et les cléricaux alliés à des républicains renégats.

Elle sera accueillie avec un véritable soulagement par tout le Nord républicain et socialiste, car c'est le triomphe de l'honnêteté politique.

Conseil Général du Nord

LA SANTE DE M. BERSEZ

C'est aujourd'hui lundi, à trois heures, que s'ouvre la session du Conseil général du Nord. M. Paul Bersez, qui devait la présider, s'en trouve empêché par son état de santé. L'honorable sénateur maire de Cambrai, atteint d'une assez grave inflammation d'intestins, est actuellement allité. Bien que son état de santé se soit un peu amélioré depuis ces jours derniers, le président du Conseil général ne pourra vraisemblablement pas prendre part, pendant cette session, aux travaux de notre assemblée départementale.

LE BÉNÉDICTIN DE JEANNE D'ARCE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Bénédiction de Jeanne d'Arc

ROME, 18 avril. — L'Eglise catholique, apostolique romaine a béatifié aujourd'hui Jeanne d'Arc. Elle devait bien cette réparation à la fille de Domrémy, simplette et résolu, dont le mysticisme guerrier amplifié et poétisé par le recul des temps, lui sert de nos jours d'une si saine réclame.

Elle le lui devait surtout en regard de l'attribution récompensée réservée aux vertus de la vierge guerrière par le clergé, pale en tête, du XVe siècle. Aussi sous le faste attique du gala catholique d'aujourd'hui fallait-il voir, au-dessus de la porte ilôtte un étendard sur lequel se détachait en rouge et en blanc, l'expression d'un acte tardif de consécration.

LES PELERINS ARRIVENT EN FOULE

Toujours est-il que Rome, la Rome profane a totalement profité de l'occasion. C'était depuis quelques jours une invasion sans cesse croissante de pèlerins français parmi lesquels dominaient bien entendu les robes noires et les cornettes.

Hier plus d'une chambre n'était à louer, les hôtels arrivés à la fin de l'après-midi durent même se concentrer dans un hôtel de fortune et accepter certaines promiscuités d'une orthodoxie dispendieuse.

Mais bast, à la bénédiction comme à la guerre.

C'est pourquoi que les pieux touristes ne s'en plaignent pas trop. Dès l'aube ce matin ce fut dans les rues une indescriptible cohue. Les tramways allant à Saint-Pierre étaient pris d'assaut et les voitures étaient réquisitionnées. Des fiacres humains débordent par toutes les rues, débouchant sur la place Saint-Pierre. Les carretels qui sont légion, font des affaires d'or en débâtant une édition spéciale rédigée en Français de l'« Observateur Romains » ou en offrant à la foule toutes sortes de fétiches souvenirs.

A SAINT-PIERRE

Tout ce monde s'engouffra par la large porte de la basilique gardée par un peloton de soldats du Vatican, en costume de demi-soldat. Au-dessus de la porte ilôtte un étendard sur lequel se détachait en rouge et en blanc, l'expression d'un acte tardif de consécration.

Un individu qui distribuait des placards antimilitaristes est arrêté après une vive poursuite.

Le préfet fait ensuite charger les cuirassiers et les grévistes se dispersent en poussant des cris.

Comme de petits groupes se reforment, deux cuirassiers les dispersent.

200 grévistes font alors une réunion dans une autre salle où le commissaire de police est admis.

Dans ce nouveau meeting, les orateurs Delpech, Violette et Marnande se sont élevés contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Tous ont déclaré que le moment était venu de décréter la grève générale.

UNE ARRESTATION

A l'issue de la réunion de petites manifestations se sont produites mais la troupe a rapidement rétabli l'ordre.

Un currier qui avait lancé une pierre sur une patrouille de husards a été arrêté.

M. PLATEL POURSUIT

Méru, 18 avril. — Un mandat d'amener a été décerné sur ordre contre M. Platel, secrétaire de l'Union des syndicats des boutonniers de l'Oise, inculpé d'outrages par paroles envers un officier de la gendarmerie.

LA CEREMONIE

Quand tout le monde s'est assis, au milieu d'un remue-ménage inusé, les pèlerins français entament un retentissant « Redo » pour louer le saint. Enfin, vers 9 heures et demie, les cardinaux appartenant à la Congrégation des rites font leur entrée. La cérémonie va commencer sans le Pape, qui ne doit paraître que l'après-midi. L'archevêque d'Orléans célèbre la cérémonie au maître-hôtel. Puis le secrétaire de la congrégation des rites cardinal Pacini, lit le décret de béatification. Les voiles recouvrant la nouvelle bienheureuse tombent, les lumières s'allument.

Quelques pèlerins trop enthousiastes applaudissent comme au concert. Des « chuts » impérieux retentissent dans l'air tandis que les gardes pontificaux frappent les dalles sonores du bout ferré de leur canne.

Puis c'est à la sortie, bousculade insensée qui se fait devant une multitude d'appareils photographiques.

Perchés sur les toits, sur les rebords des fenêtres, sur les murs et jusque sur les bacs de gaz, les photographes mitraillent impitoyablement la foule de leurs objectifs. Mais chacun veut rester près de l'église Saint-Pierre pour être bien placé à la séance de l'après-midi où le Pape doit paraître.

Combien seront payés d'un éden inattendu la curiosité intense de contempler le saint-père à un mètre.

Les autorités civiles ont dans l'après-midi pris l'initiative d'un service d'ordre assuré par des carabinieri ; il n'est pas superflu. C'est, plus que le matin encore, une cohue indescriptible. On remarque que la plupart des femmes ont la tête voilée et les chapeaux attendent le Pape les pèlerins chantent des hymnes religieux.

LE PAPE OFFICIE

Pie X, accompagné de sa cour, de gardes nobles et de gardes civils, qu'il est précédé à 5 heures ; il descend à la chapelle du Saint-Sacrement de l'église Saint-Pierre, où il reste agenouillé quelques minutes sur son prie-dieu.

Selon le cérémonial, il n'est pas revêtu des habits pontificaux, mais il porte la soutane blanche, le rochet, l'étole rouge et la mozette. Pie X traverse la basilique, entre dans l'espace réservé au cortège, bénissant l'assistance, qui agit de mouchoirs. Arrivé au maître-hôtel, le Pape s'agenouille, tandis que le sacriste du Palais sacré expose le Saint-Sacrement.

Après le chant de l'hymne liturgique de la nouvelle bienheureuse et des lectures, le sacriste donne le bénédiction avec le saint-sacrement; ensuite les postulats de la

La Guerre civile en Turquie

LE MASSACRE DES CHRETIENS EN ASIE MINEURE

Smyrne, 18 avril. — A Adana, à Tarsus et dans les villes du district, le massacre des chrétiens continue.

Le consul britannique fait débarquer des troupes.

On craint des massacres à Merzina.

Alexandrette est menacée et cernée par les musulmans. Plusieurs fermes arméniennes des environs ont été détruites.

Les déprédations des Kurdes dans la banlieue causent une grande exaspération dans la ville même qui n'a rien souffert.

TOUTE L'ARMEE DEMANDE LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION

Salonique, 18 avril. — Les bataillons des 3e et 3e corps d'armée, commandés par M. Keli et à Bourgas, ont commencé à se mettre en marche sur la capitale. Ils sont arrivés sans résistance à Makrikeni.

Le vali de Salonique a rompu toutes relations avec le gouvernement réactionnaire.

Le ministre de la guerre a mandaté des troupes d'Erzeroum et de Trabzonde. Il a reçu la réponse inattendue que les troupes du 4e corps étaient décidées à marcher sur la capitale pour y établir la Constitution. Le commandant de la place de Smyrne a dépêché à Scutari des troupes constitutionnelles.

L'intendance militaire de Salonique est entrée hier en possession des 30.000 livres à son compte à la Banque Ottomane.

La Grève de Méru

UNE JOURNEE TROUBLEE. — LE PREFET FAIT DISSOUDRE UNE REUNION

Méru, 18 avril. — Les grévistes se sont réunis dans une salle près de la mairie, mais le commissaire spécial était présent, ils se sont transportés sur la place du Jeu de Paume. M. Platel, secrétaire des syndicats des boutonniers de l'Oise, a vivement pris à partie le commandant de gendarmerie qui était présent, puis il a attaqué le Préfet et conseillé l'union à ses camarades.

Un autre orateur commence à parler mais le préfet prévenu du langage violent tenu par Platel, a envoyé des gendarmes et ceux-ci arrivés avec les troupes et les autorités pour dissoudre la réunion.

Un individu qui distribuait des placards antimilitaristes est arrêté après une vive poursuite.

Le préfet fait ensuite charger les cuirassiers et les grévistes se dispersent en poussant des cris.

Comme de petits groupes se reforment, deux cuirassiers les dispersent.

200 grévistes font alors une réunion dans une autre salle où le commissaire de police est admis.

Dans ce nouveau meeting, les orateurs Delpech, Violette et Marnande se sont élevés contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Tous ont déclaré que le moment était venu de décréter la grève générale.

UNE ARRESTATION

A l'issue de la réunion de petites manifestations se sont produites mais la troupe a rapidement rétabli l'ordre.

Un currier qui avait lancé une pierre sur une patrouille de husards a été arrêté.

M. PLATEL POURSUIT

Méru, 18 avril. — Un mandat d'amener a été décerné sur ordre contre M. Platel, secrétaire de l'Union des syndicats des boutonniers de l'Oise, inculpé d'outrages par paroles envers un officier de la gendarmerie.

LE GOUVERNEMENT ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Caen, 18 avril. — M. Chéron a présidé aujourd'hui à Argentan une réunion des élus de France, qui ont prononcé un discours qui fut très applaudi, sur le développement du mouvement syndical en France.

Il a déclaré que pour orienter le syndicat vers la sagesse et la légalité il faut étendre leurs capacités de posséder ; il faudra d'autre part faire des lois pour encourager les coopératives de production, instituer les crédits ouvriers et permettre ainsi aux travailleurs de passer du rang de salariés au rang d'associés.

M. Chéron parlant de la question des fonctionnaires dit qu'ils ne peuvent interrompre le service public de la nation mais qu'on ne peut les empêcher de défendre dans la légalité, leurs intérêts professionnels ; il faut augmenter la situation des employés ayant de petits traitements. Il faut garantir les fonctionnaires contre le favoritisme et il n'est que juste de causer avec leurs associations.

La résistance aveugle au mouvement social serait une criminelle et impuissante folie ; il faut au contraire tenir compte des faits nouveaux, faire confiance à la classe ouvrière et affirmer ce mot la République dans le régime économique conformément aux principes du régime démocratique.

Les heureux de la vie s'ils veulent la paix sociale doivent consentir les sacrifices nécessaires pour réaliser largement des réformes comme les retraites ouvrières, les retraites des employés de chemins de fer, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Les travailleurs reconnaissant alors les bienfaits de l'action légale s'élèveront alors, tout naturellement, de l'action révolutionnaire pleine d'incertitude et de péril.

La réunion a voté un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Chéron.

Un coup de grisou à Ressaix

Deux mineurs grièvement brûlés

Charleroi, 18 avril. — Un coup de grisou, produit par suite de la trouée d'une poche, s'est produit au charbonnage Courte, dépendant de Ressaix. Des secours furent aussitôt organisés et les bouillottes cessèrent le travail immédiatement pour remonter. Cependant une équipe de sauveteurs fut organisée. Elle découvrit dans la galerie où s'était produite l'explosion les corps de trois houilleurs. Deux-ci, très grièvement atteints, furent transportés à l'hôpital de Ressaix.

M. Chéron à ARGENTAN

LE GOUVERNEMENT ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Caen, 18 avril. — M. Chéron a présidé aujourd'hui à Argentan une réunion des élus de France, qui ont prononcé un discours qui fut très applaudi, sur le développement du mouvement syndical en France.

Il a déclaré que pour orienter le syndicat vers la sagesse et la légalité il faut étendre leurs capacités de posséder ; il faudra d'autre part faire des lois pour encourager les coopératives de production, instituer les crédits ouvriers et permettre ainsi aux travailleurs de passer du rang de salariés au rang d'associés.

M. Chéron parlant de la question des fonctionnaires dit qu'ils ne peuvent interrompre le service public de la nation mais qu'on ne peut les empêcher de défendre dans la légalité, leurs intérêts professionnels ; il faut augmenter la situation des employés ayant de petits traitements. Il faut garantir les fonctionnaires contre le favoritisme et il n'est que juste de causer avec leurs associations.

La résistance aveugle au mouvement social serait une criminelle et impuissante folie ; il faut au contraire tenir compte des faits nouveaux, faire confiance à la classe ouvrière et affirmer ce mot la République dans le régime économique conformément aux principes du régime démocratique.

Les heureux de la vie s'ils veulent la paix sociale doivent consentir les sacrifices nécessaires pour réaliser largement des réformes comme les retraites ouvrières, les retraites des employés de chemins de fer, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Les travailleurs reconnaissant alors les bienfaits de l'action légale s'élèveront alors, tout naturellement, de l'action révolutionnaire pleine d'incertitude et de péril.

La réunion a voté un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Chéron.

Un audacieux cambriolage

En son absence un habitant de Fives est volé de 1500 francs

Les frères Marcel et Jules Decruet, habitant rue du Long-Pol, 83, l'un le rez-de-chaussée et le premier, l'autre le second étage de l'immeuble, avaient quitté hier leur domicile.

A 8 heures et demie, M. Marcel Decruet, rentant rue du Long-Pol, vit la porte du rez-de-chaussée entrouverte et tous les meubles sont dessus dessous, vidés de leur contenu.

Dans la chambre qu'il occupe au deuxième étage régnait un désordre identique. Une somme de 1500 francs, consistant en bijoux, en vêtements de linge, avait échappé aux voleurs.

M. Marcel Decruet court prévenir son frère, qui se trouvait à Hellemmes, et revint avec lui, rue du Long-Pol. Les plus douloureuses constatations attendaient M. Jules Decruet.

Tous ses meubles avaient été mis au pillage, les meubles de son lit, les boîtes, les sacs, etc., brisés, pillés, réduits en miettes.

Dans un carton à chapeau, au-dessus d'un armoire, M. Jules Decruet avait caché tout son avoir, 1500 francs en livres, billets de banque et monnaie.

Le carton pillé était vert de son contenu et était sur le sol.

Dans la nuit, MM. Marcel et Jules Decruet viennent déposer plainte au commissariat de permanence et à une heure du matin, M. Pomroyse se transportant sur les lieux pour les premières constatations.

Des indices, sur lesquels nous reviendrons demain, permettraient d'espérer la prompte capture des coupables.

La Guerre civile en Turquie

LE MASSACRE DES CHRETIENS EN ASIE MINEURE

Smyrne, 18 avril. — A Adana, à Tarsus et dans les villes du district, le massacre des chrétiens continue.

Le consul britannique fait débarquer des troupes.

On craint des massacres à Merzina.

Alexandrette est menacée et cernée par les musulmans. Plusieurs fermes arméniennes des environs ont été détruites.

Les déprédations des Kurdes dans la banlieue causent une grande exaspération dans la ville même qui n'a rien souffert.

TOUTE L'ARMEE DEMANDE LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION

Salonique, 18 avril. — Les bataillons des 3e et 3e corps d'armée, commandés par M. Keli et à Bourgas, ont commencé à se mettre en marche sur la capitale. Ils sont arrivés sans résistance à Makrikeni.

Le vali de Salonique a rompu toutes relations avec le gouvernement réactionnaire.

Le ministre de la guerre a mandaté des troupes d'Erzeroum et de Trabzonde. Il a reçu la réponse inattendue que les troupes du 4e corps étaient décidées à marcher sur la capitale pour y établir la Constitution. Le commandant de la place de Smyrne a dépêché à Scutari des troupes constitutionnelles.

L'intendance militaire de Salonique est entrée hier en possession des 30.000 livres à son compte à la Banque Ottomane.

La Grève de Méru

UNE JOURNEE TROUBLEE. — LE PREFET FAIT DISSOUDRE UNE REUNION

Méru, 18 avril. — Les grévistes se sont réunis dans une salle près de la mairie, mais le commissaire spécial était présent, ils se sont transportés sur la place du Jeu de Paume. M. Platel, secrétaire des syndicats des boutonniers de l'Oise, a vivement pris à partie le commandant de gendarmerie qui était présent, puis il a attaqué le Préfet et conseillé l'union à ses camarades.

Un autre orateur commence à parler mais le préfet prévenu du langage violent tenu par Platel, a envoyé des gendarmes et ceux-ci arrivés avec les troupes et les autorités pour dissoudre la réunion.

Un individu qui distribuait des placards antimilitaristes est arrêté après une vive poursuite.

Le préfet fait ensuite charger les cuirassiers et les grévistes se dispersent en poussant des cris.

Comme de petits groupes se reforment, deux cuirassiers les dispersent.

200 grévistes font alors une réunion dans une autre salle où le commissaire de police est admis.

Dans ce nouveau meeting, les orateurs Delpech, Violette et Marnande se sont élevés contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Tous ont déclaré que le moment était venu de décréter la grève générale.

Une mari tue sa femme à coups de marteau

Sur le refus de sa femme, Lascoud s'empara d'un gros marteau de forgeron et en frappa la malheureuse à la tête. La mort fut instantanée. La victime sa nommait Marie Vergnaud, c'est-à-dire âgée de trente-trois ans.

Après avoir accompli son crime, l'assassin est allé se constituer prisonnier à la caserne de gendarmerie.

Un coup de grisou à Ressaix

Deux mineurs grièvement brûlés

Charleroi, 18 avril. — Un coup de grisou, produit par suite de la trouée d'une poche, s'est produit au charbonnage Courte, dépendant de Ressaix. Des secours furent aussitôt organisés et les bouillottes cessèrent le travail immédiatement pour remonter. Cependant une équipe de sauveteurs fut organisée. Elle découvrit dans la galerie où s'était produite l'explosion les corps de trois houilleurs. Deux-ci, très grièvement atteints, furent transportés à l'hôpital de Ressaix.

M. Chéron à ARGENTAN

LE GOUVERNEMENT ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Caen, 18 avril. — M. Chéron a présidé aujourd'hui à Argentan une réunion des élus de France, qui ont prononcé un discours qui fut très applaudi, sur le développement du mouvement syndical en France.

Il a déclaré que pour orienter le syndicat vers la sagesse et la légalité il faut étendre leurs capacités de posséder ; il faudra d'autre part faire des lois pour encourager les coopératives de production, instituer les crédits ouvriers et permettre ainsi aux travailleurs de passer du rang de salariés au rang d'associés.

M. Chéron parlant de la question des fonctionnaires dit qu'ils ne peuvent interrompre le service public de la nation mais qu'on ne peut les empêcher de défendre dans la légalité, leurs intérêts professionnels ; il faut augmenter la situation des employés ayant de petits traitements. Il faut garantir les fonctionnaires contre le favoritisme et il n'est que juste de causer avec leurs associations.

La résistance aveugle au mouvement social serait une criminelle et impuissante folie ; il faut au contraire tenir compte des faits nouveaux, faire confiance à la classe ouvrière et affirmer ce mot la République dans le régime économique conformément aux principes du régime démocratique.

Les heureux de la vie s'ils veulent la paix sociale doivent consentir les sacrifices nécessaires pour réaliser largement des réformes comme les retraites ouvrières, les retraites des employés de chemins de fer, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Les travailleurs reconnaissant alors les bienfaits de l'action légale